

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

**N° 24-266**

**Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,**

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu les travaux programmés par les services du Conseil Départemental du Territoire de Belfort pour reprendre le revêtement de chaussée sur la RD 26 (rue Saint-Nicolas et faubourg d'Alsace) ;
- Vu la demande d'accord technique du 22 avril 2024 des services de la ville de Delle pour réaliser la requalification de la voie préalablement aux travaux du Conseil Départemental ;
- Vu la permission de voirie n° 24 J 033 008 du 7 mai 2024 du Conseil Départemental ;
- Vu la demande d'arrêté effectuée par la société Roger Martin, mandatée par la ville de Delle pour réaliser ces travaux ;
- Vu l'arrêté n° 24-211 du 24 juillet 2024 ;
- Vu l'arrêté n° 24-249 du 12 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT**

- L'état d'avancement des travaux en question ;
- Qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des usagers afin de permettre l'intervention de la société Roger Martin ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La période d'intervention citée dans l'article 1 de l'arrêté n° 24-249 du 12 septembre 2024 est prolongée jusqu'au 04 octobre 2024.

**ARTICLE 2 :** L'ensemble des règles de circulation et de stationnement restent en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des routes ;
- Monsieur le Président de la CCST – Service des Ordures Ménagères ;
- Monsieur le Directeur du Syndicat Mixte des Transports en Commun ;
- Monsieur le Directeur de la société Roger Martin ;
- L'ensemble des commerçants et des riverains.

A Delle, le 20 septembre 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 20/09/2024.  
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.